

ENLÈVEMENT

DES

TABLEAUX DU MUSÉE DE LYON

EN 1815 (1).

Je crois à peu près superflu de rappeler ici, quand bien même ce ne serait que sommairement, l'arrêté des consuls de la République française, portant création de musées de tableaux dans un certain nombre de chefs-lieux de nos départements (2). Cette disposition est trop connue, pour qu'il soit besoin d'y revenir, si ce n'est pour applaudir à la pensée large et généreuse qui dicta au gouvernement d'alors une mesure si essentiellement utile et féconde. Parmi les villes qui participèrent aux libéralités de l'État, celle de Lyon, s'il en faut juger par les dons qu'elle reçut, ne fut certes pas la moins bien partagée, au double point de vue de la quantité et de la qualité. Une première organisation ne pouvait comporter davantage. Mais le germe existait ; il était suffisamment robuste, et l'avenir se chargeait du soin de le faire fructifier. Ce qui va suivre démontrera qu'il en fut ainsi, au moins pendant quelques années ; car je dois prévenir que mes recherches dans ce sens ne dépasseront pas un cercle assez étroit.

(1) Les documents utilisés dans ce travail sont la plupart tirés des archives du département du Rhône.

(2) Cette décision fut prise le 14 fructidor an IX, sur un rapport de Chaptal, ministre de l'Intérieur. Les villes désignées étaient au nombre de quinze.